



Rupture d'un contrat avec ifdp

Par **Douddida**, le **03/01/2015** à **16:40**

Bonjour,

J'ai besoins de vos conseil pour rompre un contrat avec ifdp.

Je suis inscrit chez eux depuis plus 1 an.

J'ai prévenu ma banque de ne plus autorise le prélèvement de ifdp d'un montant de 72,50€.

Dois-je renvoyé tout les bouquins qu'il mon fournis avec A/R et que dois-je indique sur le courrier pour clôturer le contrat?

Par **moisse**, le **03/01/2015** à **18:05**

Bonsoir,

Vous lisez les romans déjà écrits sur ce forum et appréhendez ainsi l'étendue de vos droits inexistants à rompre ce contrat.